

JOURNAL DE LA HAYE.

DE L'ABONNEMENT.
 La Haye. Provinces.
 an. 26 fl. 30 fl.
 mois. 14 » 16 »
 trimestre 7 » 8 »

BUREAU DE LA RÉDACTION.
 à La Haye, chez M. Van der Meer,
 derrière le Prinsgravenhof.
 APPAREIL POUR L'ABONNEMENT EN FRANCE
 ANNONCES
 Chez M. Van der Meer, à La Haye.
 Les lettres et paquets doivent être
 envoyés à la direction, au quai de l'Inde.

LA HAYE 13 Juillet.

On a nommé chevalier de l'ordre militaire de Guillaume, l'ex-caporal Vincent de Leeuw, actuellement commandant des contributions directes à Groot-Zundert. Cette nomination a été accordée en récompense de la belle conduite tenue dans la campagne de 1815.

Le ministre des colonies porte à la connaissance du public par suite des arrangements pris par le gouverneur des Indes Néerlandaises avec les autorités de Singapore, les correspondances en paquets en destination des Indes Néerlandaises, venant par Alexandrie et la Mer-Rouge, par l'Overland-mail, pourront être remis à la factorerie de la Société de Commerce des Pays-Bas à Singapore, dont M. A. L. van der Schueren et C^o. sont les agens. Ces derniers veilleront à ce que tout ce qui leur arrivera par cette voie, soit expédié aussi complètement que possible à Batavia où la poste se chargera de faire parvenir les lettres ou paquets à leurs adresses.

Le gouvernement a pris les mesures nécessaires pour qu'un courrier à vapeur se rende, chaque mois, à Singapore, afin d'y faire parvenir le courrier venu par l'Overland-mail et transporter immédiatement à Batavia.

Les Etats-Provinciaux de la Frise se sont occupés, dans leur séance du 9, de l'élection de deux membres des Etats-Généraux. M. van Heloma, membre sortant, a été réélu et M. le baron de H. grietman (bourgmestre) d'Oostdongeradiel, a été nommé en remplacement de M. Bupa, membre sortant.

On écrit de Bruxelles, 11 juillet : M. Rochussen, ministre des Pays-Bas, est parti hier matin pour le Luxembourg, où le roi grand-duc, qui l'honore, à juste titre, d'une confiance particulière, l'a expressément mandé. Le baron Schimmelpenninck van der Oye, ministre de l'intérieur en Hollande, qui est venu passer quelques jours à Bruxelles, est parti avant-hier pour l'Allemagne.

L'institut de la littérature nationale, à Leide, vient de tenir sa séance annuelle; dans cette séance ont été nommés membres de cette société :

M. W. Clarisse, recteur du gymnase à Harderwyk; B. van der Meer, ministre du culte réformé à Geertruidenberg; P. van der Meer, antiquaire à Nymègue; J. P. Hasebroek, ministre du culte réformé à Brèda; C. Hermans, recteur à l'école latine à Groningue; Diest Lorgion, ministre du culte réformé à Groningue; J. Noordziek, sous-bibliothécaire à La Haye; H. Rieker, recteur des écoles latines à Groningue; S. Exc. le baron Schimmelpenninck van der Oye, ministre de l'intérieur, et M. de Vries, docteur-ès-lettres à Leide;

Et à l'étranger : M. H. Conscience, greffier de l'académie royale des beaux-arts à Anvers; le Dr Diefenbach, bibliothécaire à Solms-Laubach; M. van Duysk, archiviste de la ville de Gand; L. P. Gachard, archiviste-général de la Belgique, à Bruxelles; Lacomblet, archiviste à Dusseldorf; Ch. Ledeganck, inspecteur provincial de l'enseignement, à Gand; Lisch, archiviste, à Schwérin, et A. Schayes, employé aux archives du royaume, à Bruxelles.

La chambre du conseil de la cour provinciale de la Hollande-Méridionale vient de renvoyer devant cette cour la nommée Antonia van den Berg, âgée de 29 ans, accusée de vol dans la maison de son maître et d'empoisonnement.

On se souvient qu'au mois de décembre dernier, cette malheureuse, qui était servante dans un boutique d'épicerie, avait mêlé une grande quantité d'arsenic dans le sel que l'on vendait aux pauvres de la maison. Le but de la prévenue était de rendre suspecte la boutique de son maître; et de diminuer par ce moyen infâme la besogne dont elle y était chargée.

Depuis peu la cour provinciale de la Gueldre a prononcé deux jugemens pour cas de bigamie, et voilà qu'un troisième cas vient de se présenter. Un certain Van Sunde, après avoir contracté un mariage avec la fille Ambrosius de Oude, en a contracté un autre, en 1839, à Arnhem.

Avant-hier sont arrivés les deux derniers avisos de la pêche du haréng, l'un avec 224 et l'autre avec 240 barils. Il paraît que la pêche en général est très-heureuse cette année.

On a vendu 3000 balles de Café-Java. Le prix de vente n'est point connu.

La vente de Sucre-Cuba qui a eu lieu avant-hier à Amsterdam a fourni les prix suivans : 82/1 barils, de 21 à 22 $\frac{1}{2}$ fl.; 40/3 barils, de 21 à 22 fl. Le tout a été enlevé promptement.

On a également vendu 900 rouleaux de tabac Varinas au prix de 40 à 75 cents, 53 p. Portorico, de 21 $\frac{1}{2}$ à 41 $\frac{1}{2}$ cents, 63 p. Java, de 20 $\frac{1}{2}$ à 60 cents.

Les états du Zollverein, tout en modifiant la partie de leur tarif qui concerne les fers, ont également fixé l'impôt sur le sucre pour une période de trois années, qui prendra cours au 1^{er} septembre prochain. Le tarif actuel est, comme on sait, valable jusqu'à la fin de 1845; mais les sucres sont exceptés de la règle générale; le tarif de 1843 stipule que les droits dont ils sont frappés à l'entrée devront être révisés tous les trois ans. Du reste, les membres de l'union douanière n'ont pas jugé à propos d'y faire des modifications. Le droit sur le sucre blanc étranger, candi; etc., reste, comme par le passé, fixé à 17 fl. 30 kreuzers par quintal; celui sur le sucre brut et en poudre à 14 fl.; celui, enfin, sur le sucre destiné aux raffineries du Zollverein, à 8 fl. 45 kreuzers. L'Indépendance donc commet une grave erreur, en annonçant que les droits sur les sucres ont été augmentés, ainsi que ceux sur les fers. Il lui aurait suffi de jeter un coup d'œil sur le tarif de 1843 pour s'assurer qu'il y a, en ce qui touche les premiers, identité parfaite entre le droit ancien et le droit nouveau. (Journal des Brésiliens.)

On écrit de Bayonne, le 30 juin : Durant le premier semestre de cette année il est entré dans notre port 14 navires sous pavillon néerlandais, chargés de fromage, tabac, cuir, etc. Ils ont appareillé d'ici avec cargaison.

Question franco-espagno-marocaine.

(Suite et fin. — Voir notre n° d'hier.)

Muley Abd-el-Rhaman, souverain éminemment fiscal et plus encore que belliqueux, tremblait que cette levée désordonnée se transformât en révolte contre lui-même. Pour régulariser le mouvement, il annonce que le djehad sera proclamé dès que les infidèles mettront le pied sur la terre des croyans, et il expédie à ses pachas et à ses kaidis l'ordre de passer la revue des contingens de leurs provinces. Ces revues ont été pour toutes les villes une cause de trouble et d'effroi; on craignait le massacre des chrétiens et des juifs, on craignait le pillage des maisons mêmes des musulmans. Aussi fermait-on les portes des cités, lorsque se déployaient sous leurs murailles les tribus farouches d'Amazi-

gres, de Chéouks, de Bédouins et de Berbères, qui sont la plupart du temps en guerre les uns contre les autres, ou contre les troupes régulières du Sultan. A Tanger, que les musulmans du dehors nomment la fille des infidèles, à cause des conversions et du grand nombre de chrétiens qu'elle renferme; et à cause des privilèges que les juifs y possèdent, à Tanger il fallut que le pacha employât presque la force pour éloigner, après la revue, les Berbères d'el-Rif et d'el-Hasbat qui tenaient la ville bloquée depuis dix jours. Une partie d'entre eux avaient été reçus dans l'intérieur; ils y ont commis beaucoup d'exces; ils ont démolé les maisons d'une dame anglaise, ils ont volé les jardins des reines et été un coup de fusil au conseil d'Espagne qu'ils avaient porté à sa fenêtre.

Le pacha de Larache, Sidi... a pu à peine en revue les gens d'el-Gharb, qui ont été obligés de laisser les chefs pour les recevoir dans la ville... On peut juger par là du degré de confiance qu'ils inspirent à leurs compatriotes coreligionnaires et du peu d'action exercée sur ces populations par les dignitaires du Sultan. Malgré les otages qu'ils avaient tirés, ces barbares tiraient des coups de fusil dans les rues et contre les portes des maisons, ils en tiraient sur les vaisseaux à l'ancre dans le port; on cite le mistik portugais *Fortuna*, et le sloop anglais *Little-Viper*, comme ayant été criblés de balles. Ils tiraient un coup de fusil au cadet de police, qui se précipitait leur conduite. Les juifs, les chrétiens, les consuls et les agens ont dû se tenir, pendant plusieurs jours, renfermés dans leurs maisons, sous peine d'être traités comme des chiens; ils avaient mis le pied dehors. Les pachas se déclaraient impuissans à réprimer ces violences. Les mêmes terribles et les mêmes excès avaient lieu à Mogador, où se réunissaient les contingens d'el-Schedra et d'el-Haba. Mais la revue manqua de devenir une occasion de guerre entre les tribus de ces provinces, qui se haïssent mortellement. Il fallut que le pacha les fit séparer, chacune séparément, et les renvoyât à leurs habitations, sans collision sanglante. Le consul de Fécès à Mogador, M. de... s'est plaint avec fermeté au pacha des allocations qui sont adressées aux tribus contre les chrétiens, contre les français, lorsque la paix règne entre la France et le Maroc. Le pacha n'a su que lui alléguer les bruits de guerre répandus par tout le pays.

Au moment où ces bruits de conflit avec l'Espagne commencent à percer dans le Maroc, Abd-el-Kader était réduit à une situation peu redoutable. Il campait à un lieu nommé Mezzamen, dans l'Angad, à une certaine distance d'Ousida; avec quatre à cinq cents fantassins et quelques cavaliers de la tribu des Gellal. Sa smala, bien que nombreuse, n'est composée que de sa famille et de celle des chefs restés en arrière après sa retraite, avec une compagnie de fantassins, à quelques journées de marche dans le sud du désert d'Angad, à la source de Groun, entre Chelala et Figaig, la dernière bourgade du Sahara algérien sur la route d'El-Aghouat à Tafilet. Le gouvernement de Marok ne le considérait que comme un hôte embarrassant, et ne lui prêtait aucun secours effectif; les Bédouins de l'Angad pillaient les troupeaux de sa smala; enfin l'expédition française et pacifique des français à El-Aghouat, à Ain-Madhar et dans les oasis, en ralliant ces peuples à nous, leur fermait définitivement l'accès du pays qui avait été sa dernière base d'opérations contre les provinces de l'intérieur. Les armes et les munitions de guerre dont on a souvent parlé, il se les procure pour son argent comme toutes les tribus; ces achats et le solde de sa troupe épuisent peu à peu les restes de son trésor.

Dans cette situation précaire, Abd-el-Kader apprend le conflit qui s'élève entre l'Espagne et le Maroc. On conçoit tout le

Extrait du Journal de La Haye, 13 juillet 1844.

LE JUIF ERRANT. (1)

PREMIÈRE PARTIE.

L'auberge du Faucon Blanc.

CHAPITRE X.

La surprise.

Les deux femmes, après avoir lu le journal de leur père, étaient restées pendant quelques temps muettes, tristes et pensives, contemplant ces feuillettes, jaunies par le temps.
 Dagobert, assis à côté d'elle, songeait à son fils, à sa femme, dont il était séparé depuis si longtemps, et qu'il espérait bientôt revoir.
 Le soldat rompit le silence qui durait depuis quelques minutes, prit les feuillettes des mains de Blanche, les lut soigneusement, les mit dans sa poche et dit aux orphelines :
 — Allons, courage, mes enfants... vous voyez quel brave père vous avez; ne pensez qu'au plaisir de le revoir, et souvenez-vous toujours du nom du digne garçon à qui vous devez de le revoir; car sans lui votre père était tué dans l'Inde.
 — Il s'appelle Djama... Nous ne l'oublierons jamais, dit Rose.
 — Et si notre ange-gardien Gabriel te vient encore — ajoute Blanche — nous lui demanderons de veiller sur Djama comme sur nous...
 — Bien, mes enfants, je suis sûr que pour ce qui est du cœur, vous n'oubliez rien... Mais pour revenir au voyageur qui était venu trouver votre pauvre mère, on dit qu'il avait vu le général un mois après les faits que vous venez de lire, et qu'il avait fait de nouveau entrer en campagne contre les

Anglais; c'est alors que votre père lui a confié ces papiers et la médaille.
 — Mais cette médaille, à quoi nous servira-t-elle, Dagobert?
 — Et ces mots gravés dessus, que signifient-ils? — reprit Rose en la tirant de son sein.

<p>VICTIME de L. C. D. J. Priez pour moi. — PARIS, Le 13 février 1862.</p>	<p>A L'AMÉRIQUE Rue Saint-François, n° 3. Dans un siècle et demi vous serez, le 13 février 1832. — PRIEZ POUR MOI.</p>
--	--

— Dame, mes enfants... cela signifie qu'il faut que le 13 février 1832...
 — Mais pourquoi faire?
 — Votre pauvre mère a été si vite saisie par la maladie, qu'elle n'a pu me le dire; tout ce que je sais, c'est que cette médaille lui venait de ses parens; c'était une relique gardée dans sa famille depuis cent ans et plus.
 — Et comment votre père la possédait-il?
 — Parmi les objets que l'on avait mis à la hâte dans sa voiture lorsqu'il avait été violemment emmené de Varsovie, se trouvait un nécessaire appartenant à votre mère, où était cette médaille; depuis, le général n'avait pu la renvoyer, n'ayant aucun moyen de communication et ignorant où nous étions.
 — Cette médaille est-elle bien importante pour nous?
 — Sans doute, car depuis quinze ans, jamais je n'avais vu votre mère plus heureuse que ce jour où le voyageur la lui a rapportée... — « Maintenant le sort de mes enfans sera peut-être aussi beau qu'il a été jusqu'ici misérable, — me disait-elle devant l'étranger, avec des larmes de joie dans les yeux : — je vais demander au gouverneur de Sibérie la permission d'aller en avant avec mes filles... On trouvera peut-être que j'ai été assez punie par quinze ans d'exil et par la confiscation de mes biens... Si l'on me refuse, j'irai, mais on m'accordera du moins d'envoyer mes enfans en France, où vous les conduirez, Dagobert; vous partirez tout de suite, car il y a déjà plusieurs semaines bien du temps perdu... et si vous n'arrivez pas avant le 13 février prochain, cette cruelle séparation, ce voyage si pénible auraient été inutiles...
 — Comment, un seul jour de retard...
 — Si nous arrivions le 14 au lieu du 13, il ne serait plus temps, disait votre mère; elle m'a aussi donné une grosse lettre que je dois mettre à la poste pour la France, dans la première ville que nous traverserons, c'est ce que j'ai fait.
 — Et crois-tu que nous serons à Paris à temps?
 — Je l'espère; cependant, si vous en aviez la force, il faudrait doubler quelques étapes, car on ne faisait que nos cinq lieues par jour, et encore sans accident, nous n'arriverions à Paris au plus tôt que vers le commencement de

février, et il vaudrait mieux avoir plus d'avance.
 Mais puisque notre père est dans l'Inde, et que, condamné à mort il ne peut pas rentrer en France, quand le révérons-nous donc?
 — Et où cela, le révérons-nous?
 — Pauvres enfans, c'est vrai... il y a tant de choses que vous ne savez pas, quand le voyageur l'a quitté, le général ne pouvait pas revenir en France, c'est vrai, mais maintenant il le peut.
 — Et pourquoi le peut-il?
 — Parce que, l'an passé, les Bourbons qui l'avaient exilé, ont été chassés à leur tour... la nouvelle en sera arrivée dans l'Inde, et vous savez que certainement vous attendrez à Paris, puisqu'il espère que vous et votre mère y serez le 13 février de l'an prochain.
 — Ah! maintenant, je comprends, nous pouvons espérer de le revoir, — dit Rose en soupirant.
 — Sais-tu comment il s'appelle ce voyageur, Dagobert?
 — Non, mes enfans... mais qu'il s'appelle Pierre ou Jacques, c'est un gentil homme. Quand il a quitté votre mère, elle l'a remercié en pleurant d'avoir été si dévoué, si bon pour le général, pour elle, pour ses enfans; dans il a serré ses mains dans les siennes, et lui a dit avec une voix qui me paraît remuée malgré moi : — Pourquoi me remercier, n'a-t-il pas fait son devoir? LES UNS LES AUTRES!
 — Qui ça, Dagobert?
 — Oui, de qui voulait parler le voyageur?
 — Je n'en sais rien; seulement la manière dont il a prononcé ces mots m'a frappé, et ce sont les derniers qu'il ait dits.
 — Aimez-vous les uns les autres... — répéta Rose toute pensive.
 — Comme elle est belle, cette parole... ajoute Blanche.
 — Et où allait-il, ce voyageur?
 — Bien loin... bien loin dans le Nord, a-t-il répondu à votre mère; et le voyant s'en aller, elle me disait en parlant de lui : « Son langage doux et triste m'a attendrie jusqu'aux larmes; pendant le temps qu'il m'a parlé je me sentais meilleure, j'aimais davantage encore mon mari, mes enfans, et pourtant à voir l'expression de la figure de cet étranger, on dirait qu'il n'avait pas de cœur, » ajoutait votre mère.
 Quand il s'en est allé, elle et moi, debout à la porte, nous nous sommes regardés l'un l'autre, et nous avons pu, il me semble, lire dans les yeux de votre mère, que je devais mettre à la poste pour la France, j'ai encore remarqué une chose.
 — Quoi donc, Dagobert?
 — Vous savez que le chemin qui menait à la maison était toujours humide à cause de la petite source qui débordait...
 — Oui...
 — Eh bien! la marque de ses pas était restée sur la glaise, et j'ai vu que sa semelle, il avait des clous arrangés en croix...
 — Comment donc en croix?

(1) Voir le Journal de La Haye d'avant-hier.

partiqu'a su tirer de cet événement. Bientôt ses émissaires sont en campagne; il fait publier les lettres et les extraits qui lui parviennent sur les projets des Espagnols; il ne manque pas d'ajouter que les Français sont d'accord avec eux pour exécuter une croisade contre les musulmans. Il devient l'aide de cette grande opération opérée tout-à-coup sans l'ordre du gouvernement et elle inquiète, et qui se voit entraînée par l'impulsion de l'opinion imprimée à tout le Maroc par le baron d'Alger. Autant pour se défendre contre l'insurrection française, annonçant que pour empêcher Abd-el-Kader d'arriver plus longtemps le premier rôle sur la frontière, Abd-el-Rhaman finit par voyager vers la fin du mois de mai, des troupes régulières, ses oulémas et ses bokharis, sous les ordres d'Ali-ben-Taïb-el-Guenaoui. A l'arrivée de ce personnage; il y avait déjà aux environs d'Ouschda un rassemblement de 8,000 cavaliers irréguliers et autant de fantassins, dont le principal chef était El-Kebibi, kaïd de la puissante tribu des Aïof-Andoum.

La France s'attendait si peu à la guerre de la part du Maroc, que le maréchal Bugeaud opérait alors à cent trente lieues de là contre les Kabyles du mont Jurjura, et que le général de Lamoricière, pour couvrir la province de Tlemcen, était obligé de se fortifier dans la position de Lalla-Magranina, d'où il observait l'ennemi. D'un autre côté, la conduite d'el-Guenaoui démontre que ses instructions étaient purement défensives, et que la cour de Fez le chargeait de vérifier la réalité des projets d'invasion attribués aux français par le cri public. El-Guenaoui, en effet, malgré les instances d'Abd-el-Kader, refusa d'abord de pénétrer sur notre territoire, et renvoya même une partie des contingents jusqu'après la moisson. Abd-el-Kader voyait avec rage échapper l'occasion d'une guerre entre la France et le Maroc, seul espoir qui restât désormais à son ambition, lorsqu'arriva Sidi-el-Mamoun-ben-Chérif, de la famille des chérifs qui règne au Maroc, envoyé de Fez à Ouschda par le fils du Sultan, avec un corps d'oulémas de la garde. Ce personnage, plus fanatique ou moins subordonné qu'el-Guenaoui, et voulant se populariser par un coup d'éclat, mène, au combat les troupes marocaines, et se fait mettre en déroute par le général de Lamoricière, le 30 mai. Abd-el-Kader ne prit point part à cette affaire; il se tint à l'écart comme par modestie et pour laisser toute la gloire au chérif; mais sa politique triomphait: la guerre était engagée.

Après ce premier engagement où les Marocains n'avaient perdu qu'un cinquantaine d'hommes, nous les voyons rester tranquilles à Ouschda pendant quinze jours, ce qui prouve de nouveau que le Sultan avait défendu les hostilités, et que l'acte de Sidi-el-Mamoun n'avait été qu'un coup de tête. Abd-el-Kader met en avant une question de limites, et parvient à passionner les Marocains sur ce sujet. On était alors au 15 juin; le maréchal Bugeaud venait d'arriver au camp, et une entrevue était convenue entre el-Guenaoui et le général Bugeaud. On sait quelle en fut le résultat. C'est encore Abd-el-Kader qui la fit rompre à coups de fusil par ses agents dissimulés dans l'armée marocaine. Les Oulémas et les Aribis-Bokharis, renommés comme invincibles dans le Magreb, ont été si rudement châtiés en cette occasion, qu'ils n'ont plus reparu, que le grand rassemblement d'Ouschda s'est dissous de lui-même, et que le maréchal Bugeaud a pu se porter sur cette ville sans rencontrer d'ennemis.

Mais la cour de Maroc n'en reste pas moins responsable, à l'égard de la France, de la conduite de ses troupes, de la double agression que nous avons eu à subir, et du séjour d'Abd-el-Kader avec un corps de soldats sur son territoire. Telle est maintenant la nouvelle phase de la question marocaine, et tels sont les griefs pour lesquels la France exige une complète satisfaction, avec des garanties certaines pour l'avenir.

(Journal des Débats.)

Le tarif de douanes en Espagne.

(Extrait d'El Tiempo.)

Nous croyons être certains que dans ces projets des nouveaux tarifs de douane, aucune innovation ne sera faite à la législation en vigueur pour les céréales et les cotons. Voici, à ce qu'il paraît, les bases sur lesquelles seront établies la loi organique des

douanes et celle des tarifs: 1° Les marchandises étrangères devront être déclarées à partir de leurs points d'origine, mais l'on accordera au commerce toutes les franchises compatibles avec la sécurité que réclame le service du trésor; 2° La protection accordée au pavillon espagnol, sera proportionnée au coût et à la distance des expéditions, à la provenance et à la contenance des navires, et au volume et à la valeur des marchandises; 3° Les produits indigènes seront exempts de tout impôt et de toute taxe dans leur circulation et leur exportation du royaume, et pourront être emballés sur quelque point que ce soit: il sera donné des permissions particulières pour l'importation des matières premières; 4° La méthode en vigueur pour la fixation des droits à payer sera complètement changée: les évaluations seront supprimées, et il sera créé un seul droit en réaux de Vellon, sans addition d'aucune espèce et sans autre distinction que celle du pavillon; 5° Les droits seront diminués sur tous les articles que l'Espagne ne produit pas en quantité suffisante pour la consommation, sur ceux qui peuvent être considérés comme matières premières, utiles, et sur ceux qui, par leur grande valeur et leur peu de volume ou de poids, peuvent être introduits en fraude. Les droits ordinaires seront perçus sur tous les articles qui ne sont pas compris dans les cas ci-dessus; 6° Les prohibitions seront bornées au plus petit nombre possible d'articles.

Les douanes maritimes seront divisées en quatre classes et formeront un total de 127. Celles de 1^{re} classe jouiront de la faculté générale d'importation et d'exportation avec l'étranger, avec l'Amérique et l'Asie, ainsi que du commerce du cabotage. Leur nombre sera de 18 au lieu de 9 qui existent aujourd'hui. Celles de 2^e classe auront le privilège du commerce universel d'exportation et de cabotage et de l'importation de certains articles étrangers et d'Amérique. Leur nombre sera de 13 au lieu de 17 qui existent aujourd'hui. Celles de 3^e classe seront pour l'entrée et la sortie générale du cabotage pour les produits du pays, avec une légère franchise pour l'importation de certains articles. Leur nombre sera de 85 au lieu des 67 actuelles. Celles de 4^e classe auront un privilège particulier pour quelques-uns des articles des douanes de la 3^e classe. Leur nombre sera de 11 au lieu de 86 qui existent.

Les douanes de terre qui sont aujourd'hui au nombre de 64, seront réduites à 59 sans changement essentiel dans leur destination. La loi actuelle prive du bénéfice du pavillon, les navires espagnols provenant de Gibraltar, des ports situés entre les revenus de la Gironde inclusivement, et de la Bidalloa, de Mino et de Guadiano, de ceux compris depuis la limite divisoire entre l'Espagne et la France jusqu'à Marseille inclusivement, et des ports appartenant à des puissances européennes sur la côte d'Afrique dans la Méditerranée. Dans ce nouveau projet, à ce qu'on nous assure, les navires désignés ci-dessus ne seront privés du bénéfice du pavillon que lorsqu'ils seront porteurs de marchandises qui ne seront pas des produits des points susdits.

Il est fait aussi une importante réforme sur les droits des tissus étrangers de lin et de chanvre. Aujourd'hui on leur applique les droits suivant le nombre de fils et le poids: dans le projet il est établi qu'ils seront exigés d'après le nombre de fils, le poids et la qualité, de manière qu'au lieu d'y avoir un droit général pour tous ces tissus, lequel ne s'élèverait on ne s'abaisserait qu'en raison des fils et du poids qu'ils auraient, ce droit devrait aussi monter ou baisser en raison de la nomenclature des toiles. Il paraît qu'il y a dans le projet, des dispositions très-remarquables pour notre commerce avec l'Amérique. Le tarif en vigueur reconnaît dans ces pays, trois classes de provenance et par conséquent trois classes de droits pour les articles importés de cette partie du monde. La division indiquée consiste en possessions espagnoles, possessions étrangères, et possessions qui ont été espagnoles. Les provenances de ce dernier point, paieraient un droit intermédiaire entre ceux qui sont acquittés par les marchandises provenant des premières possessions. Le projet du nouveau tarif déroge à cette dernière classification et place les possessions qui ont été espagnoles, dans la catégorie des possessions étrangères du continent américain. Les droits des articles de l'Amérique espagnole spéci-

fiés dans le tarif, sont augmentés considérablement, et spécialement ceux dont sont frappés le sucre, le cacao, l'indigo, le café, les bois de construction, le poivre et autres articles. L'importation est considérable. Les articles non spécifiés dans le tarif, par exemple, par le pavillon, 10 et 15 p. c. sur le pavillon, au lieu de 2 et 4 p. c. qu'ils acquittent actuellement.

On assure, en outre, que l'on accorde la permission aux navires étrangers d'introduire en Espagne les produits des Indes et de l'Asie, la loi existante ne permet pas ce commerce aux étrangers. Les navires espagnols jouiront de deux avantages: premièrement de celui du pavillon, secondement de payer conformément au tarif de l'Amérique ou de l'Asie, les droits des articles qu'ils exportaient de plus loin que les ports de Horn et de Bonne Espérance, même quand ils seraient des produits d'autres pays; et les étrangers paieront, dans ce cas, près le tarif de l'Europe. Le projet dont nous parlons s'oppose au transbordement des marchandises étrangères et coloniales. Quant au bénéfice du transit, il est accordé suivant la contenance des embarcations. Il est aussi établi des dépôts dans quelques douanes, non-seulement pour les marchandises non prohibées, mais aussi pour celles qui sont prohibées. D'après nos renseignements, les dépôts pour les articles non prohibés seraient établis à Alicante, à Barcelone, à Bilbao, à la Corogne, à Malaga, à Palma de Majorque, à Santades, à Tarragone et à Villa-Vieja de Valence; et les dépôts pour les marchandises prohibées seraient établis à Barcelone, à Cadix, à la Corogne et à Malaga. Les cotons, les céréales et les tabacs étrangers sont exemptés des marchandises prohibées qui pourront être admises dans les dépôts. Parmi les changements proposés, on remarque deux positions assez singulières. La 1^{re} est que lorsqu'un étranger présentera à la douane, sans intention visible de faire la contrebande, une quantité d'articles prohibés, dont la valeur n'excèdera pas 500 réaux, ils ne seront pas réputés illicites et passés des peines établies dans ces cas; et la personne intéressée sera pas privée de l'usage ou de la propriété de ces marchandises. La 2^e disposition consiste à établir que les cas de fraude de contrebande seront jugés administrativement ou judiciairement à la volonté du doléant; dans ce premier cas la décision du juge sera sans appel.

Telles sont les principales réformes dont nous avons connaissance relativement à la loi organique des douanes pour l'introduction des marchandises étrangères dans la Péninsule. Quant à l'extraction des marchandises indigènes, nous croyons qu'il y a peu de différence entre le tarif en vigueur et celui qui n'est encore qu'un projet.

A quoi en sont réduits les journaux de l'opposition en France.

Le National, comme tous ses confrères indépendants, est tout d'argumens et de rhétorique. Il en est réduit à mettre à la boutique des friperies telles que celles-ci: les libérations de la chambre sont des courses au clocher. Et cette autre facétie que la feuille radicale croit spirituelle: C'est un mouvement de locomotive qui abat les millions avec une force de 300 chevaux. De son côté, la Réforme, voulant alléger les chalandes, intitule ainsi un long et lourd article, passant inintelligible: EXTRACTIF D'UN COURRIER FRANÇAIS. Le Courrier-Français qui annonce au son de la grosse caisse l'EXECUTION DE HUIT FRANÇAIS DE LA LEGION DE MONTEVIDEO!!! Préparez vos billets! C'est un drame plein d'émotions.

La Démocratie Pacifique prend pour enseigne: PROPOSITION SUR LE TIMBRE DES JOURNAUX!!! rrrlan! rrrlan! Bou Boum — Avec un admirable candeur, le Commerce caractérise lui et tous les autres courtiers des oppositions en sées en mettant en tête de son Premier-Paris: POSITIONS FAUSSES!!!

Il y a longtemps, en effet, que ces pauvres gens se sont envolés et sont tombés à l'état de marchands d'orviétan. (Correspondance.)

Une nouvelle comète.

M. Arago a annoncé à l'Académie que l'un des asté-

Tenez, — dit Dagobert en posant sept fois son doigt sur la couverture du lit, — tenez, ils étaient arrangés ainsi sous son talon:

Vous voyez, ça forme une croix.
— Qu'est-ce que cela peut signifier, Dagobert?
— Le hasard, peut-être... oui... le hasard... et pourtant, malgré moi, cette diable de croix qu'il laissait après lui m'a fait l'effet d'un mauvais présage, car à peine il a été parti, que nous avons été accablés coup sur coup.
— Hélas! la mort de notre mère?
— Oui, mais avant... autre chagrin... Vous n'étiez pas encore revenues, elle écrivait sa supplique, pour demander la permission d'aller en France ou de vous y envoyer, lorsque j'entendis le galop d'un cheval; c'était un courrier du gouverneur-général de la Sibérie. Il nous apportait l'ordre de changer de résidence; sous trois jours, nous devions nous joindre à d'autres condamnés pour être conduits avec eux à quatre cents lieues plus au nord. Ainsi, après quinze ans d'exil, on redoublait de cruauté, de persécution envers votre mère...
— Et pourquoi la tourmenter ainsi?
— On aurait dit qu'un mauvais génie s'acharnait contre elle, car quelques jours plus tard, le voyageur ne nous trouvait plus à Milosk, on s'il nous avait retrouvés plus tard, c'était si loin, que cette médaille et les papiers qu'il apportait, ne servaient plus à rien... puisqu'ayant pu partir tout de suite, c'est à peine si nous arriverons à temps à Paris. On aurait intérêt à empêcher moi ou mes enfants d'aller en France, qu'on n'agirait pas autrement, — disait votre mère, — car nous exiler maintenant à quatre cents lieues plus loin, c'est rendre impossible ce voyage en France dont le terme est fixé. Et elle se désespérait à cette idée.

— Peut-être ce chagrin imprévu a-t-il causé sa maladie subite?
— Hélas non, mes enfants, ça a été cet infernal choléra, qui arrive sans qu'on sache d'où il vient, car il voyage aussi, lui... et il vous frappe comme le tonnerre; trois heures après le départ du voyageur, quand vous êtes revenues de la forêt, toutes gaies, toutes contentes, avec vos gros bouquets de fleurs pour votre mère... elle était déjà presque à l'agonie... et méconnaissable; le choléra s'était déclaré dans le village... Le soir, cinq personnes en étaient mortes... Votre mère nous dit que le temps de vous passer la médaille au cou, ma chère petite Rose... de vous reconnaître toutes deux à moi... de me supplier de nous mettre tout de suite en route; elle morte, le nouvel ordre d'exil qui la frappait ne pouvait plus vous être adressé; le gouverneur m'a permis de partir avec vous pour la France, selon les dernières volontés de votre mère...
Le soldat ne put achever; il mit sa main sur ses yeux pendant que les orphelins se lamentaient en sanglotant.
— Oh! mais, — reprit Dagobert avec orgueil... après un moment de douloureux silence, — c'est là que vous vous êtes montrées les braves filles du général. Malgré le danger, on n'a pas pu vous arracher de lui de votre mère; vous êtes restées auprès d'elle jusqu'à la fin... vous lui avez fermé les yeux, vous

l'avez veillée toute la nuit... et vous n'avez voulu partir qu'après m'avoir vu planter la petite croix de bois sur la fosse que j'avais creusée.

Dagobert s'interrompit brusquement.
Un hennissement étrange, désespéré, auquel se mêlaient des rugissemens féroces, se fit entendre tout-à-coup.
— C'est Jovial! mon cheval! Que fait-on à mon cheval?
Puis, ouvrant la porte, il descendit précipitamment l'escalier.
Les deux secours se serrèrent l'une contre l'autre si épouvantés de la brusque départ du soldat, qu'elles ne virent pas une main énorme passer à travers les carreaux cassés, ouvrir l'espagnolette de la fenêtre, en pousser violemment les vantaux et renverser la lampe placée sur une petite table où était le sac du soldat.
Les orphelins se trouvèrent ainsi plongés dans une obscurité profonde.

CHAPITRE XI. Jovial et la Mort.

Morok ayant conduit Jovial au milieu de sa ménagerie, l'avait ensuit débarrassé de la couverture qui l'empêchait de voir et de sentir.
A peine le tigre, le lion et la panthère l'eurent-ils aperçu, que ces animaux affaillés se précipitèrent aux barreaux de leurs loges.
Le cheval, frappé de stupeur, le cou tendu, l'œil fixe, tremblait de tous ses membres, et semblait cloué sur le sol; une sueur abondante et glacée ruissela tout-à-coup de ses flancs.
Le lion et le tigre poussaient des rugissemens effroyables, en s'agitant violemment dans leurs loges.
La panthère ne rugissait pas... mais sa rage muette était effrayante.
D'un bond furieux, au risque de se briser le crâne, elle s'élevait du fond de sa cage jusqu'aux barreaux; puis, toujours muette, toujours acharnée, elle retournait en rampant à l'extrémité de sa loge, et d'un nouvel élan, aussi impétueux qu'avant, elle tentait encore d'ébranler le grillage.
Trois fois, elle avait ainsi bondi... terrible, silencieuse... lorsque le cheval, passant de l'immobilité de la stupeur à l'égarément de l'épouvante, poussa de longs hennissemens, et courut, effaré, vers la porte par laquelle on l'avait amené.
La trouvant fermée, il baissa la tête, fléchit un peu les jambes, frôla de ses naseaux l'ouverture laissée entre le sol et les ais, comme s'il eût voulu respirer l'air extérieur, puis, de plus en plus éperdu, il redoubla de hennissemens en frappant avec force de ses pieds de devant.
Le prophète s'approcha de la cage de la Mort au moment où elle allait reprendre son élan. Le lourd verrou qui retenait la grille, poussé par la pique du dompteur de bêtes, glissa, sortit de sa gâche... et sa seconde le prophète fut gravi la moitié de l'échelle qui conduisait à son grenier...
Les rugissemens du tigre et du lion, joints aux hennissemens de Jovial, retentirent alors dans toutes les parties de l'écurie.
La panthère s'était de nouveau précipitée sur le grillage avec un acharnement si furieux, que, ce grillage cédant, elle tomba d'un saut au milieu du hangar.
La lumière du fanal mirait sur l'ébène lustrée de sa robe, semée de mou-

chetures d'un noir mat... En instant elle resta sans mouvement, ramassée sur ses membres trépassés... la tête allongée sur le sol, comme pour calculer la distance du bond qu'elle allait faire, pour atteindre le cheval, puis elle se précipita brusquement sur lui.

En la voyant sortir de sa cage, Jovial, d'un violent écart, se jeta sur la porte qui s'ouvrit de dehors on dedans... y pesa de toutes ses forces, et voulut l'enfoncer; et au moment où la Mort bondit, il se cabra presque de sa main celle-ci, rapide comme l'éclair, se susperdit à sa gorge en lui enfonçant en même temps les ongles aigus de ses pattes de devant dans le portrail.
La veine jugulaire du cheval s'ouvrit; des jets de sang vermeil jaillirent sous la dent de la panthère de Java, qui, s'arcboutant alors sur ses pattes derrière, serra puissamment sa victime contre la porte, et de ses griffes chantaient lui laboura et lui ouvrit le flanc...
La chair du cheval était vive et pantelante, ses hennissemens stranges devenaient épouvantables...
Tout-à-coup ces mots retentirent:
— Jovial... courage... me voilà... courage...
C'était la voix de Dagobert qui s'épuisait en tentatives désespérées pour ouvrir la porte derrière laquelle se passait cette lutte sanglante.

— Jovial, — reprit le soldat, — me voilà... au secours...
A cet accent ami et bien connu, le pauvre animal, déjà presque à ses derniers moments, se tourna vers l'endroit d'où venait la voix de son maître, répondit par un hennissement plaintif, et s'abattit sous les efforts de la panthère, tomba... d'abord, sur les genoux, puis sur le flanc... de sorte que l'échine et son garrot, longeant la porte, l'empêchaient de s'ouvrir.
Alors tout fut fini.
La panthère s'accroupit sur le cheval, l'étreignit de ses pattes de devant de derrière, malgré quelques ruades défailtantes, et lui fouilla le flanc de sa truffe ensanglantée.
— Au secours... du secours à mon cheval!
Criait Dagobert, en ébranlant vainement la serrure, puis il ajoutait avec un sanglot:
— Et pas d'armes... pas d'armes...
— Prenez garde... — cria le dompteur de bêtes.
Et il parut à la mansarde du grenier qui s'ouvrait sur la cour.
— N'essayez pas d'entrer, il y va de la vie... ma panthère est furieuse...
— Mais mon cheval... mon cheval...
S'écria Dagobert d'une voix déchirante.
— Il est sorti de son écurie pendant la nuit; il est entré dans le hangar, poussant la porte; à sa vue, la panthère a brisé sa cage et s'est jetée sur lui. Vous répondrez des malheurs qui peuvent arriver... ajouta le dompteur de bêtes d'un air menaçant, — car je vais courir les plus grands dangers pour rentrer la Mort dans sa loge.
— Mais mon cheval... Sauvez mon cheval!!
S'écria Dagobert, suppliant, désespéré.
Le prophète disparut de sa lucarne.
Les rugissemens des animaux, les cris de Dagobert réveillèrent tous les gens du hôtellerie du Faucon Blanc. Ça et là les fenêtres s'éclairaient et s'ouvraient précipitamment: Bientôt les garçons d'hôtel accoururent dans la cour, des lanternes, entourèrent Dagobert, et s'informèrent de ce qui venait d'arriver.
— Mon cheval est là... et nu des animaux de ce misérable s'est échappé

de l'Observatoire, M. V. Mauvais, membre de l'institut, a découvert une comète dans la constellation d'Ériole. Elle a été observée par les observations de l'astronome de l'Observatoire, il est certain mais que c'est une comète. L'astre est facilement visible avec une bonne lunette de nuit, maintenant entre les étoiles Vega et l'étoile de la constellation d'Hercule; le diamètre apparent de la nébulosité est de 3 à 4 minutes de degré; on aperçoit un petit noyau brillant au centre.

Nouvelles de France.

Paris, 10 juillet.
Le duc de Nemours ne partira pour le camp d'opérations de la Moselle que vers le 8 ou le 10 août prochain. Il sera accompagné du duc de Montpensier et d'un nombreux état-major. La commission du chemin de fer de Paris à Sceaux, a nommé M. Cordier président, M. Ardant, secrétaire et M. Arago rapporteur. Ils agissent, comme on sait, d'expérimenter sur cette ligne le système de M. Claude Arnoux, déjà expérimenté par lui sur le chemin de fer qu'il avait fait construire à ses frais, dans un enclos de la commune de Montesson.

Le procédé de M. Arnoux consiste dans l'indépendance des roues des voitures montées sur un même essieu, dans leur mobilité autour des fusées de ces essieux, dans la mobilité des essieux eux-mêmes autour des chaises ou vièrses sur lesquelles repose la charge de la voiture; dans la liaison complète des voitures entre elles, par des axes rigides, qui réunissent chacun le centre de l'essieu d'arrière de la voiture avec le centre de l'essieu d'avant de la voiture suivante. Pour faire prendre aux convois la direction appropriée à chaque courbe de chemin, l'auteur a placé sur l'essieu de la première voiture un système de galets convenablement disposés, de telle sorte qu'il n'y a pas de déraillement possible dans ces courbes.

Il parait certain que M. Chaix-d'Est-Ange se présente aux élections du Havre pour remplacer M. Mermillod.

Chambres françaises.

Dans la séance de la chambre des pairs du 10 ont eu lieu les interpellations de M. le prince de la Moskowa, annoncées pour mardi, puis remises à mercredi.

M. le prince de la Moskowa. Le premier ministre du cabinet ministériel a déclaré dans le parlement qu'il avait reçu du gouvernement français les explications les plus satisfaisantes et les plus complètes sur l'affaire du Maroc. Ces communications de M. le ministre anglais auraient été sans réserve, même en ce qui touche les instructions données au jeune amiral dont la nomination a suffi pour exciter les susceptibilités de l'Angleterre. M. le prince de la Moskowa, si, en effet, ces explications ont été sans réserve, je ne puis que les louer, et je ne puis que les louer.

M. le prince de la Moskowa. Le premier ministre du cabinet ministériel a déclaré dans le parlement qu'il avait reçu du gouvernement français les explications les plus satisfaisantes et les plus complètes sur l'affaire du Maroc. Ces communications de M. le ministre anglais auraient été sans réserve, même en ce qui touche les instructions données au jeune amiral dont la nomination a suffi pour exciter les susceptibilités de l'Angleterre. M. le prince de la Moskowa, si, en effet, ces explications ont été sans réserve, je ne puis que les louer, et je ne puis que les louer.

gouverneur de Gibraltar au camp marocain. Il est vrai que sur ce dernier point le gouvernement anglais a dit qu'il n'avait point autorisé cette démarche, mais il ne faut pas s'en laisser aller.

Rapprochant ces faits des éloges donnés à Abd-el-Kader, à une autre époque par les ministres anglais, M. de la Moskowa en conclut que le cabinet anglais est montré en tout temps l'ennemi de notre occupation; et il s'étonne dès lors que cette considération n'ait pu empêcher de le prendre pour confident. L'orateur termine en demandant au gouvernement s'il a appris quelque chose sur les instructions de l'Espagne et sur l'attitude qu'elle compte prendre dans cette affaire.

L'honorable prince de la Moskowa a particulièrement insisté sur ce que les instructions données à M. le prince de Joinville auraient été communiquées au cabinet anglais. Je répondrai que nous n'avons communiqué que des instructions de politique générale. Quant aux instructions maritimes et militaires, elles ont été réservées. Le prince qui est à la tête de nos forces navales a une mission de confiance, mission qu'il dirigera avec circonspection et prudence; mais il a aussi sous ses ordres de braves officiers et d'excellents équipages, et nous avons la certitude que si l'honneur l'exige, la dignité de la France n'aura point à souffrir.

M. Guizot: Je commencerai par remercier l'honorable prince de la Moskowa, en confirmant la déclaration de mon honorable collègue M. le ministre de la marine. Nous n'avons en aucune façon confié à un gouvernement étranger les instructions données à nos généraux et à nos amiraux, notre liberté d'action n'est nullement engagée. Quand sir Robert Peel s'est exprimé dans les termes qu'on a rapportés, il a seulement voulu dire qu'il avait eu connaissance des instructions politiques; il n'est pas possible qu'il ait attaché un autre sens à ses paroles. Quant à la politique générale, elle est assez connue; nous l'avons proclamée assez haut pour ne la cacher à personne: elle est simple; point d'agrandissement territorial, point de but de conquête; c'est dans ce sens que nous nous sommes expliqués et sir Robert Peel n'a pas voulu dire autre chose.

M. le ministre déclare que le gouvernement a demandé trois choses au gouvernement marocain: 1° que des rassemblements hostiles ne puissent se former sur la frontière; 2° que la violation de territoire fût punie sur les agens qui l'ont provoqué; 3° qu'Abd-el-Kader soit éloigné de la frontière.

Sur le second point, a dit M. Guizot, nous avons déjà obtenu satisfaction; une dépêche nous apprend à l'instant que le fils de l'empereur du Maroc vient de donner ordre de destituer et d'emprisonner les deux caïds qui avaient autorisé la violation de notre territoire; sans pouvoir affirmer cette nouvelle, le consul qui nous l'a transmise annonce quelle est probable.

La position du consul anglais à Alger, qui a donné lieu plusieurs fois de vives discussions dans les Chambres françaises, a fait lundi dernier l'objet de nouvelles interpellations à la chambre des députés. C'est M. Crémieux qui en a pris l'initiative. On sait que les agens étrangers en Algérie agissent en vertu de l'executif de la France; de toutes les nations l'Angleterre est la seule qui en ait plusieurs. Elle a un consul et un vice-consul à Alger; elle a placé des consuls à Oran, Bone et Bougie. Tous agissent sans executif. Un de ces trois consuls est en même temps vice-consul de Sicile, de Naples et de Toscane; le triple titre, il a l'executif, et comme l'Angleterre n'a pas d'executif, c'est sur ces faits que M. Crémieux a demandé des explications à M. Guizot.

M. le ministre des affaires étrangères lui a répondu comme il l'avait déjà fait précédemment: que le consul anglais à Alger occupe son poste depuis 1827, qu'il a reçu l'executif du gouvernement turc, et que, par conséquent, la France n'a rien à y voir. M. Guizot a ajouté que les consuls de Suède et d'Espagne se trouvent dans une position tout à fait semblable, et qu'en vertu de la pratique constante des nations, aucun d'eux n'a eu besoin, depuis la conquête d'Alger, d'un executif nouveau. Quant aux vice-consuls d'Oran, de Bone et de Bougie, c'est, selon M. le ministre des affaires étrangères, le consul général, à Alger, qui les y a placés, et c'est de lui seul qu'ils relèvent, et

non du gouvernement anglais. Ils n'ont donc pas eu besoin de demander l'executif.

On a distribué aux députés le rapport de M. Saglio, sur le projet de loi des douanes. Les principes qui ont guidé la commission dans ses délibérations, sont ceux d'une protection modérée. La commission s'est d'abord occupée du traité belge, touchant les droits d'entrée sur les fils et toiles de lin et de chanvre. Elle propose d'adopter ce tarif établi par l'ordonnance de 1842, sans rien préjudicier pour l'avenir; car le traité belge pouvant être dénoncé dans deux ans, une augmentation de tarif pourrait être alors proposée.

Quant au traité sarde, il n'a pas encore été mis à exécution; sa durée est fixée à 6 années. Il continuera d'être obligatoire d'année en année s'il n'est pas dénoncé un an à l'avance. Ce traité, renferme des dispositions de deux espèces, les unes sont relatives à la navigation, les autres aux relations commerciales entre les deux pays. Parmi ces dernières, la plus importante est celle qui stipule, en faveur de la Sardaigne une diminution d'un cinquième sur les droits d'entrée de ses bestiaux, et la conversion des droits par tête en des droits au poids. Elle a rencontré dans le sein de la commission, une très-vive opposition, et ce n'est qu'à la simple majorité de 5 voix contre 4 que le tarif établi sur ces nouvelles bases a été adopté.

On a distribué à la chambre des députés, l'exposé des motifs du projet de loi tendant à ouvrir un crédit de 1 million 800,000 fr. pour un essai du système de chemin de fer atmosphérique. Ce système, comme on sait, la machine locomotive, principale cause des résistances, disparaît. Elle est remplacée par une machine fixe au moyen de laquelle on raréfie l'air dans un tube placé sur le milieu de la voie. Dans ce tube se meut un piston qui est poussé par la pression atmosphérique, et le piston, lié lui-même par une tige en fer à la première voiture du convoi, entraîne ce convoi dans son mouvement.

Ce système, déjà pratiqué en Angleterre, a été reconnu susceptible d'améliorations, et des changements importants ont été déjà proposés par un des plus habiles constructeurs français, M. Hallette, d'Arras. Le ministre pense qu'il convient d'expérimenter les deux systèmes, et propose d'établir un chemin à deux voies, l'une pour le système français, l'autre pour le système anglais. L'expérience devra s'étendre sur un trajet de quatre mille mètres environ, ou d'une lieue. Le plateau de Satory, près de Versailles, est désigné provisoirement pour le lieu de cette expérience.

La commission du budget a tenu aujourd'hui sa 94^e séance pour prendre diverses résolutions sur le budget des recettes. Jamais aucune commission de budget n'a tenu au-delà de 80 séances.

La commission chargée d'examiner la proposition relative à l'avancement hiérarchique dans les fonctions publiques s'est réunie aujourd'hui; la commission n'étant pas en nombre, s'est séparée sans prendre de décision. M. Dufaure n'a pas encore fait son rapport.

Conflit entre le premier président de la cour royale et l'ordre des avocats.

Tous les membres du conseil de l'ordre des avocats de Paris, y compris le bâtonnier, se sont décidés à donner leur démission, par suite de l'arrêt de la cour royale. L'arrêt a été rendu au lieu de la cour royale, le 10 juillet, par lequel il a été décidé que les avocats ne pourraient pas se présenter devant la chambre de la cour royale présidée par M. le premier président. On voit que cet alléchant conflit n'est pas près d'être terminé.

Nouvelles d'Espagne.

Madrid, 4 juillet.
Le gouvernement espagnol vient de donner des ordres pour faire marcher vers Ceuta un corps d'armée de 6,000 hommes destiné à agir contre le Maroc. Quelques bataillons et des escadrons de cavalerie de la garnison de Madrid feront partie de cette division qui sera, paraît-il, commandée par le général de

l'Observatoire, M. V. Mauvais, membre de l'institut, a découvert une comète dans la constellation d'Ériole. Elle a été observée par les observations de l'astronome de l'Observatoire, il est certain mais que c'est une comète. L'astre est facilement visible avec une bonne lunette de nuit, maintenant entre les étoiles Vega et l'étoile de la constellation d'Hercule; le diamètre apparent de la nébulosité est de 3 à 4 minutes de degré; on aperçoit un petit noyau brillant au centre.

l'Observatoire, M. V. Mauvais, membre de l'institut, a découvert une comète dans la constellation d'Ériole. Elle a été observée par les observations de l'astronome de l'Observatoire, il est certain mais que c'est une comète. L'astre est facilement visible avec une bonne lunette de nuit, maintenant entre les étoiles Vega et l'étoile de la constellation d'Hercule; le diamètre apparent de la nébulosité est de 3 à 4 minutes de degré; on aperçoit un petit noyau brillant au centre.

l'Observatoire, M. V. Mauvais, membre de l'institut, a découvert une comète dans la constellation d'Ériole. Elle a été observée par les observations de l'astronome de l'Observatoire, il est certain mais que c'est une comète. L'astre est facilement visible avec une bonne lunette de nuit, maintenant entre les étoiles Vega et l'étoile de la constellation d'Hercule; le diamètre apparent de la nébulosité est de 3 à 4 minutes de degré; on aperçoit un petit noyau brillant au centre.

Villalonga. Il semble résulter d'un article du *Heraldo*, que le gouvernement a en vue la prise de possession de Tanger, qui serait l'objet de journal, la conséquence naturelle de l'occupation de Ceuta. Quoi qu'il en soit de cette hypothèse, la guerre contre le Maroc paraît être irrévocablement décidée.

Le général Nairvèz a été chargé par interim du portefeuille des affaires étrangères, en remplacement de M. le marquis de Villum, démissionnaire.

On écrit de Barcelone à *El Tiempo* que la mission de Viluma reprend son poste à l'ambassade.

Le *Heraldo* annonce d'après des lettres de Barcelone que le 10 doit paraître le décret de dissolution des cortès avec la convocation de nouvelles cortès pour le 10 octobre.

Quelques désordres ont eu lieu à Murcie, aux cris de : *Viva España*. L'autorité a étouffé cette émeute.

Nouvelles d'Angleterre.

Londres, 30 juillet.

On sait que la chambre des Lords avait à se prononcer sur une réclamation de sir Aug. d'Este, fils du feu duc de Sussex, qui demande la légitimation du mariage contracté par son père à Rome et par suite tous les droits dont jouissent les princes du sang. La chambre des lords a rejeté cette réclamation à l'unanimité, mais comme elle a fort bien reçu l'opinion exprimée par lord Brougham, qui a déclaré que le parlement devait accorder une réparation à la famille d'Este, il est probable qu'une indemnité sera accordée aux enfants du duc de Sussex.

Le jour même où M. Crémieux interpellait M. Guizot, des explications étaient demandées sur la même affaire dans la chambre des communes à sir Robert Peel. M. Sheil a également voulu savoir si le consul d'Angleterre à Alger a reçu l'exequatur du gouvernement français. Il ne pouvait exister aucun doute sur la réponse du chef du cabinet. En effet, elle a été de tout point semblable à celle faite par M. Guizot à M. Crémieux, excepté cependant que sir Robert s'est tenu sur la position des vice-consuls.

Mais M. Sheil a été plus loin que le député français, car il a demandé si, depuis la prise de possession de l'Algérie, le gouvernement britannique a posé quelque acte de nature à faire croire au cabinet des Tuileries que l'Angleterre en reconnaît la légitimité. Sur ce point sir Robert Peel n'a voulu entrer dans aucune explication, afin, disait-il, d'éviter les débats irritants auxquels sa réponse ne manquerait pas de donner lieu dans la chambre des députés. Cependant il paraît avoir laissé entendre que des négociations sont ouvertes entre les deux gouvernements sur cette grave question.

Les affaires du Maroc ont fait, dans la séance du 8, l'objet de nouvelles interpellations. C'est au moins la dixième fois que cette question est soulevée dans les chambres anglaises. Le comte de Napier, qui paraît s'en préoccuper vivement, a accusé le ministère d'avoir trop réduit les forces navales anglaises dans la Méditerranée. Puis il a demandé s'il est vrai que l'Espagne ait autorisé le gouvernement français à faire passer des troupes par Ceuta, ce à quoi le sultan ait refusé la médiation de la Grande-Bretagne. Les réponses faites par sir Robert Peel à ces questions ne nous apprennent rien de nouveau, si ce n'est que le cabinet anglais est en ce moment près de l'empereur Abd-el-Rahman, d'où il conclut qu'il n'est pas certain que la médiation proposée ait été définitivement refusée, comme les journaux français l'ont dit.

Sir Robert Peel a déclaré qu'il croyait sans fondement la nouvelle que le gouvernement espagnol avait autorisé les français à passer par Ceuta. Il a dit ne pas pouvoir se prononcer sur la question de savoir si l'empereur de Maroc avait refusé la médiation de l'Angleterre, n'ayant pas reçu de dépêches officielles.

On travaille activement, dans divers ports de l'Angleterre, à l'armement des navires de guerre qui doivent se rendre sur la côte du Maroc. Bientôt il y aura, dans les eaux de cet empire, une escadre britannique imposante. La plupart des puissances maritimes y ont envoyé des bâtiments, la flotte réunie dans ces parages est des plus nombreuses que l'on ait vues depuis l'expédition de Navarin.

Des articles publiés par le *Times* disent que les Français obtiendront dans l'affaire de Maroc l'avantage d'une satisfaction donnée par les marocains ; 2^e du sacrifice d'Abd-el-Kader ; de la reconnaissance par l'Angleterre du droit de la France sur l'Algérie.

Nouvelles diverses.

Il est arrivé des lettres de Lisbonne du 2 courant et d'Oporto du 3.

La reine a approuvé les nouveaux projets financiers des ministres.

L'adjudication du tabac se fera en même temps qu'un emprunt d'environ un million sterling.

La démission du ministre de la justice a été acceptée.

Le *Diario do Governo* a publié un décret royal sur l'impôt commercial que doivent payer en Portugal les étrangers. Jusqu'à présent, les anglais jouissaient des conditions les plus avantageuses, et ce décret mettrait à leur niveau les autres négociants étrangers, ne peut que contenter ces derniers. Cette disposition est particulièrement favorable aux espagnols, dont le commerce est presque tout de détail.

On écrit de Bruxelles, 11 juillet.

Le roi et la reine des belges qui étaient partis hier matin à 7 heures un quart de la station des Boguards à Bruxelles sont arrivés à Valenciennes à 10 heures. L.L. MM. ont pris immédiatement des voitures de poste pour continuer leur route vers Paris.

Le projet de loi sur les pensions civiles et ecclésiastiques a été également adopté, après d'assez longs débats sur l'art. 1^{er} et l'art. 6. Plusieurs amendements ont été proposés, mais ils ont été ensuite retirés par leurs auteurs.

On attend à Vienne, en Autriche, S. A. R. Mme la princesse Clémentine d'Orléans, et S. A. le prince Auguste de Saxe-Cobourg-Gotha.

On écrit de Berlin, 1^{er} juillet. Plusieurs fonctionnaires ci-

vils et militaires ont été avertis par des lettres circulaires de leurs supérieurs de ne plus spéculer sur les actions de chemins de fer.

On écrit de Bruxelles 11 juillet.

Ce matin, à 10 heures, un homme âgé d'environ 50 ans, est tombé sur le trottoir de la maison de M. le notaire Eliat, rue Neuve, et c'est cassé la jambe gauche. Le conducteur d'une vigillante stationnant près de l'église de l'Anisterre, ayant été appelé pour conduire ce malheureux à l'hôpital, a refusé de le recevoir, alléguant qu'il ne voulait pas laisser salir sa voiture. Un quart d'heure après l'événement, l'infortuné gisait encore sur le trottoir, baignant dans son sang.

Une lettre de Trieste, du 1^{er} juillet, porte que l'Angleterre et la Suède ont refusé la notification de la mort du duc d'Angoulême qui leur avait été faite par le duc de Bordeaux. Les autres puissances se seraient bornées, suivant cette même lettre, à accuser au prince réception de sa dépêche et ne lui auraient pas fait d'autre réponse.

On écrit de Baden-Baden, 5 juillet :

Le nombre de étrangers arrivés à Baden depuis le commencement de la saison est d'environ neuf mille. Mme la grande-duchesse douairière est ici depuis longtemps, et la famille grand-ducale est attendue au château, que d'habiles architectes viennent de réparer, en lui conservant toute la pureté de son caractère historique. L'Angleterre, la Russie, les divers états de l'Allemagne, la Prusse et l'Autriche sont représentés dans leurs catégories sociales les plus illustres et les plus élégantes. Le roi de Wurtemberg ne tardera pas à arriver. Paris et la France nous envoient leurs grands noms historiques, leurs sommités financières ; tout concourt à faire de Baden le lieu de réunion le plus enchanteur. Les grands bals, les soirées musicales, la polka, non sa contrefaçon, mais la polka native, la vraie polka enfin, et bientôt un festival dirigé par M. Berlioz, et de magnifiques fêtes de toute espèce. Voilà ce qu'on trouve au milieu d'un site délicieux, qui n'a peut-être pas son égal en Europe. Ajoutez à cela d'excellents hôtels où la vie matérielle est parfaite et cotée aux prix les plus modérés, et vous comprendrez pourquoi l'affluence va toujours s'accroissant. Le mouvement de l'an dernier a été de 24,000 baigneurs. Il sera cette année de 30,000 au moins.

Durance 14, l'aéronaute Margat et Mlle Dupas feront à Paris leur ascension avec cinq ballons. L'ascension aura lieu dans un vaste clos, situé au fond de l'impasse qui est au numéro 90 de la rue de la Roquette à 400 mètres du Père Lachaise ; les chaises et les banquettes dessinent un cirque immense ; c'est au milieu de ce cirque qu'est disposé l'appareil pour gonfler les ballons, c'est de là aussi que partiront les aéronautes.

Il y a longtemps qu'on annonçait à Paris la prochaine apparition d'un nouveau journal intitulé : *La Régence*. Le premier n^o de cette feuille a paru et il nous paraît évident d'après ce numéro prospectus, qu'elle aspire à devenir l'organe du futur rogent et qu'elle sera en attendant tout à fait ministérielle. Cependant ce qui semble prouver que les entrepreneurs de *La Régence* ne comptent pas beaucoup sur le succès c'est qu'ils la font paraître provisoirement quatre fois par mois seulement, en annonçant qu'elle est destinée plus tard à devenir quotidienne.

Depuis quelle époque un planton est placé, tous les jours, sous l'arc de triomphe de la place du Carrousel, à Paris. Le motif de cette précaution est tout-à-fait singulier. Des hirondelles sont venues faire leurs nids dans les rosaces qui décorent ce monument. Les enfants du quartier n'ont pas manqué de remarquer ce monde improvisé, puis de lui faire la guerre à coups de pierres. Or les projectiles en atteignant les nids, atteignaient les ornements de l'arc, et pour les protéger d'une dévastation complète, on a été obligé de mettre une garde avec consigne d'éloigner les assaillants. Grâce à cette précaution les hirondelles jouissent de la paix la plus profonde.

On a fait des expériences en Afrique pour organiser des corps de troupes montées à dos de chameaux. Il paraît que les premières tentatives avaient été infructueuses. De nouvelles expériences ont eu lieu : elles ont réussi. Les soldats se sont faits à la manœuvre ; trois cents chameaux ont suivi la dernière expédition dans le désert ; pas un seul n'est resté en route. Dans peu de temps la cavalerie d'Afrique comptera un corps de dromadaires qui sera d'une grande utilité pour maintenir dans la soumission les tribus du Sahara.

D'après un rapport récent, il y a dans la ville de New-York 506 boulangers, 174 forgerons, 129 libraires, 1,227 bottiers et cordonniers, 435 courtiers, 2,000 charretiers, 243 ecclésiastiques, 46 magasins de cercueils 810 négociants-commissionnaires, 35 marchands de corsets, 106 dentistes, 1,456 quincailliers-tabletters, 1,984 épiciers, 266 coiffeurs, 103 hôtels et tavernes, 1,248 maisons d'importations, 35 marchands de fer, 839 hommes de loi, 314 marchands de modes, 80 journaux, 148 gardes-malades, 136 marchands d'huîtres, 736 médecins, 992 débitans de bière (porterhouses), 780 tailleurs et marchands fripiers.

On écrit d'Edimbourg, 28 juin :

On se rappelle qu'il y a quelque temps, à Funchal, capitale de l'île de Madère, une jeune femme nommée Maria-Joquina Alvès, alliée de deux des plus illustres familles d'Edimbourg, a été condamnée à mort par le tribunal ecclésiastique pour avoir embrassé le culte anglican.

Aussitôt que cette triste nouvelle fut arrivée ici, le lord-prévôt (lord-maire) d'Edimbourg écrivit à lord Howard de Walden, ambassadeur de S. M. britannique près la cour de Lisbonne, et le pria d'intercéder auprès de la reine de Portugal en faveur de la condamnée.

Le lord-prévôt vient de recevoir de lord Howard une réponse où ne peut plus satisfaire. Dès que S. Exc. eut commencé à parler à dona Maria de l'affaire en question, S. M. l'interrompit et lui dit que des lettres de grâce pleine et entière pour la femme Alvès étaient déjà signées, et expédiées à Funchal.

Soyez persuadé, mylord, ajouta la reine, que jamais je ne souffrirai que personne soit inquiété pour ses opinions religieuses. La liberté de conscience est et sera toujours sans limites dans les états portugais.

Lord Howard, en terminant sa lettre au lord-prévôt d'Edimbourg, affirme qu'en effet la liberté des cultes est complète en Portugal, et pour en citer un exemple, il rapporte qu'un prêtre catholique de Lisbonne, qui s'était récemment converti au culte réformé, et qui cherchait même à faire des prosélytes, n'avait pas été molesté le moins du monde par suite de ces faits.

Le plus célèbre ténor de l'Italie en ce moment, vient de débiter à Londres, et avec le plus grand succès, chanteur et comme acteur, dans la *Lucia di Lammermoor*.

Théâtre-Royal-Français.

Samedi 13 juillet. — (Représentation N^o 26.)

LA PREMIÈRE REPRÉSENTATION DE

LA PART DU DIABLE.

Opéra en trois actes, paroles de M. Scribe, musique de H. A.

On commencera à SEPT heures.

ANNONCES

A LOUER

présentement un Quartier-Meublé, situé au Wagenstr. tion 8, n^o 52.

Cours des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam du 11 Juillet.

	Int.	coms 10juill.	OUVERT.
Dette active	2 1/2	61 1/2	61 1/2
Dito dito	3	74 1/2	74 1/2
Dito d'or	5	—	100
Dito des Indes	5	—	100
Dito dito	4	96 1/2	96 1/2
Syndicat	4 1/2	99 1/2	99 1/2
Dito	3 1/2	87 1/2	87 1/2
Société de Commerce	4 1/2	145 1/2	144 1/2
Chemin de fer du Rhin	4 1/2	—	104 1/2
Dito de Harlem	—	—	101
Dito de Rotterdam	—	—	101
Act. du l'ao de Harlem	5	—	—
Oblig. Hope & C. 1798 & 18165	—	—	107 1/2
Dito dito 1828 & 18295	—	—	106 1/2
Inscript. au Grand Livre	6	—	—
Certificats au dito	6	—	—
Dito inscriptions 1831 & 1833	5	—	98 1/2
Emprunt de 1840	4	—	91
Id. chez Stieglitz et Comp.	4	—	90 1/2
Passive	5	—	5 1/2
Dette différée à Paris	—	—	6 1/2
Deferred	—	—	—
Ardoins	5	21 1/2	21 1/2
Obligations Goll. & Comp.	5	—	104
Dito métalliques	5	—	109 1/2
Dito dito	3	—	—
France	—	—	—
Pologne	—	—	—
Brésil	—	—	—
Portugal	—	—	—
Obligations à Londres	2 1/2	45 1/2	45 1/2

A l'exception des intégrales dont le cours s'est soutenu par suite de rens achats, tous les autres fonds ont subi une baisse plus ou moins forte. Les actions de la Société de Commerce ont subi une baisse de 1/2 pour la bourse, ce qui est dû aux résultats favorables de la vente de la bourse, qui aujourd'hui, cependant les actions n'ont pas pu se maintenir et sont restées un peu plus faibles qu'hier.

Les espagnols n'ont pas pu se soutenir et ont été plus offerts.

Les nouvelles sur l'état financier du Portugal ont égi d'une manière favorable sur les fonds de ce pays ; ils nous sont arrivés aussi en baisse de la bourse. Les fonds grecs étaient également plus faibles.

Cours de l'arg. : prêt à garantie 3 % ; prol. 3 1/2 % ; escompte 2 1/2 %.

Derniers prix à 5 heures : 2 1/2 % 61 1/2 ; Société de Commerce Ardoins 21 1/2.

Bourse de Paris du 10 Juillet.

	Int.	cours 9 juill.	OUVERT.
France	—	—	122 20
Trois pour cent	—	—	81 75
Emprunt Ardoins	—	—	31
Espagne	—	—	—
Anc. différé	—	—	—
Nouv. dito	—	—	—
Passive	—	—	—
Naples	—	—	99 25
Pays-Bas	—	—	—
Dette active	2 1/2	104 1/2	104 1/2
Belgique	—	—	—
Banque belge	—	—	682 50
États-Unis	—	—	—
Obligations de la Banque	—	—	—

Les fonds anglais étaient arrivés en hausse. Il y a eu sur les cours du une petite amélioration à l'ouverture du parquet, à 81.85, mais les ventes recommencées et ont fait fléchir de 10 c. à 81.75 ; cours de clôture d'hier, affaires sont peu importantes.

L'emprunt romain a fléchi de 1/2 p. c. à 104 1/2. Les fonds espagnols fermes : l'actif a monté de 1/2 p. c. à 31, et le 3 p. c. de 1/2 p. c. à 86. On a confiance dans les mesures financières du ministre des finances de Madrid on croit à leur réussite.

Bourse d'Amers du 11 Juillet.

Métalliques, 5 % d. — Naples, 5 % d. — Ardoins, 5 % d. 20 1/2. Dette différée ancien, 2. — Passive, 5 % d. — Lots de Haase, 57 P. — après la Bourse (2 1/2 heures). Ardoins, sans variation. — Chemin de fer,

DÉPART DU CHEMIN DE FER, SERVICE D'ÉTÉ

D'Amsterdam à La Haye.

D'AMSTERDAM.	DE HALLEWEG.	DE HAARLEM.	DE VOER-LENSBORG.	DE VANDER-GRUYTERBORG.	DE VOER-LENSBORG.	DE WAG. MOND.	DE LEIDE.	DE VOER-LENSBORG.	DE VANDER-GRUYTERBORG.	DE WAG. MOND.	DE LEIDE.	DE VOER-LENSBORG.	DE VANDER-GRUYTERBORG.	DE WAG. MOND.	DE LEIDE.
h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.
7 15	7 31	7 50	8 4	8 16	8 27	8 37	8 48	8 59	9 12	9 23	9 34	9 45	9 56	10 7	10 18
10	10 16	10 35	10 49	11 11	11 12	11 22	11 33	11 44	11 55	12 6	12 17	12 28	12 39	12 50	1 1
1	1 10	1 30	1 44	1 54	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4 30	4 46	5 5	5 19	5 31	5 42	5 52	6 3	6 14	6 25	6 36	6 47	6 58	7 9	7 20	7 31
8	8 16	8 35	8 49	9 2	9 23	9 34	9 45	9 56	10 7	10 18	10 29	10 40	10 51	11 2	11 13

De La Haye à Amsterdam.

DE LA HAYE.	DE VOER-LENSBORG.	DE HAARLEM.	DE WAG. MOND.	DE VANDER-GRUYTERBORG.	DE VOER-LENSBORG.	DE WAG. MOND.	DE LEIDE.	DE VOER-LENSBORG.	DE VANDER-GRUYTERBORG.	DE WAG. MOND.	DE LEIDE.	DE VOER-LENSBORG.	DE VANDER-GRUYTERBORG.	DE WAG. MOND.	DE LEIDE.
h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.
7	7 19	7 34	7 42	7 51	8 15	8 26	8 37	8 48	8 59	9 10	9 21	9 32	9 43	9 54	10 5
9 45	10	10 19	10 26	10 35	10 50	10 59	11 10	11 21	11 32	11 43	11 54	12 5	12 16	12 27	12 38
12 45	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4 15	4 33	4 43	4 55	5 5	5 19	5 28	5 39	5 50	6 1	6 12	6 23	6 34	6 45	6 56	7 7
7 45	8	8 19	8 26	8 36	8 50	9 59	10 10	10 21	10 32	10 43	10 54	11 5	11 16	11 27	11 38

LA HAYE, chez Léopold Leberberg, Lage Nieuwe. Dépôt-général à Amsterdam chez M. Schoonveld, Bourssteeg ; et à Rotterdam, chez S. VAN RYEN SNOECK, Hoop.